MARSILLY *Actu*

ÉDITION
PRINTEMPS
2024

SPÉCIAL
Finances & Projets

Entre terre et mer

www.marsilly.fr

AUDITION DU MOULIN

BILAN AUDITIF*, DEVIS ET ESSAI 1 mois
d'aides auditives** toutes marques gratuits et sans engagement.
« OFFRES 100% Santé : 0 € RESTE A CHARGE », TIERS PAYANT sécurités sociales et mutuelles.

05 46 07 37 87
C.C. du Moulin à NIEUL SUR MER
(à côté de l'agence Orpi)
*test à but non médical. **sur prescription médicale.

AILPE

- Compresseurs industriels BOGE -
- Traitement Air Comprimé -
- Réseaux inox -

14 Rue des Entreprises
ZAC DES BEAUVOIRS
17137 **MARSILLY**
05 46 50 20 20
www.ailpe-sarl.com

L'édito de

Hervé PINEAU

Le Maire

Chères Marselloises,
Chers Marsellois,

Ce « spécial finances-projets » pour vous rendre compte de la gestion communale et vous donner une vision de l'avenir. Cette année encore, c'est grâce à l'engagement et à la fidélité des annonceurs présents dans ces pages que cette publication peut voir le jour.

Les finances sont bien orientées pour reprendre l'expression consacrée. Nous serons totalement désendettés en 2025. Derrière les chiffres, il y a une réalité économique et une réalité des politiques nationales.

La gestion communale obéit aux mêmes principes que l'économie ménagère. On peut parfois « se serrer la ceinture » pour partir en vacances car on a changé la voiture. Marsilly surfe sur les acquis passés et les bonnes années de gestion.

Nous tenons notre engagement de maintien des taux d'imposition : ils sont fixes. Pourtant, votre impôt foncier va progresser par le jeu de l'inflation. N'en soyez pas surpris.

Bon an, mal an nous parvenons à dégager 350 000 € à 500 000 € de ressources pour investir et maintenir le patrimoine. Sans grand projet, en laissant venir les impératifs quotidiens, il faut 300 000 € d'investissements.

Nous constatons une inflation des charges : énergie, salaires, écologie, sécurité... L'État, aujourd'hui en mal de 15 milliards, veut solliciter les communes pour redresser les comptes publics. La guerre, l'écologie, l'accompagnement de tous - près ou lointains... Les rêves coûtent cher. Le seul organisme qui peut se permettre de voter un budget en déséquilibre est l'État mais il donne des leçons. Les associations d'élus sont d'ailleurs vent debout.

Nous avons devant nous l'expectative d'un décret qui exige une réduction des consommations d'énergie sur l'école et les bâtiments sportifs de 40 % en 2030, puis 50 % en 2040. Sauf étude technique justifiant une dérogation, cela revient soit à tout abattre pour vivre dans une bouteille thermos, soit à faire manger froid les enfants bien couverts. Ce n'est ni le lieu ni le moment de disserter sur l'instrument de domination que le CO_2 est devenu pour essayer de faire une unité nationale.

Selon les conclusions des études, des travaux importants seront à prévoir sur les bâtiments de la plaine des sports, pour une fourchette de dépenses entre 400 000 € et 700 000 €, selon où l'on place la barre.

En 2024, nous serons dotés d'un accord-cadre à bons de commande, pour 2 ans, afin de pouvoir mener aisément des travaux de voirie, chaussées et trottoirs, sans perdre du temps dans des appels d'offres répétés. Les rues du Palais, du Plein midi, de la Cave, les trottoirs rues des Saints-Pères et de l'Océan devraient être au programme, avec des tronçons dans la campagne aux Jards et au Moulin Rouge.

Aux côtés de ce « PPI voiries », le chantier espéré, c'est l'équipement de tous les stades d'une irrigation enterrée avec l'eau retraitée de la station d'épuration.

Je vous souhaite une bonne lecture et je remercie ici la/les personne(s) qui a(ont) su vous présenter tout cela joliment.

Sommaire

P. **4** Finances

P. **9** Enfance et jeunesse

P. **14** Cadre de vie

P. **21** Vie culturelle et communication

P. **22** Solidarité et services publics

Directeur de publication : Hervé PINEAU - **Rédaction :** Ville de Marsilly. **Crédits photos :** Service municipal, ©Pixabay, ©Freepik, ©Pexels, ©upklyak

Création graphique - Régie publicitaire - Impression : **EdiPublic (Groupe Ib-Médias)**

33 avenue des Temps Modernes - 86360 Chasseneuil-du-Poitou - Tél. 05 49 01 44 11 - www.edipublic.com -

Imprimé en CEE : 390 707 594 RCS et ce document est certifié PEFC 10-31-1980

Les erreurs ou omissions qui auraient pu subsister dans ce bulletin, malgré le soin et les contrôles de la Mairie ne sauraient engager sa responsabilité.
Vos remarques ou suggestions sont les bienvenues pour une prochaine édition.

IMPRIM'VERT®

Finances

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

des finances qui restent saines malgré l'inflation

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT correspondant à un décaissement « réel » (hors opérations d'écritures comptables, donc) s'élèvent à **1 770 976 €.**

Ces dépenses couvrent les frais de fonctionnement des services publics (écoles et cantine, agence postale, police municipale, maintenance des bâtiments communaux, subventions aux associations communales, manifestations, entretien des espaces verts…), y compris les charges de personnel.

Elles sont en augmentation de 10 % par rapport à 2022, ce qui s'explique principalement par :
- la hausse des coûts de l'énergie (+19 %) et des denrées du restaurant scolaire (+15 %),
- les mesures gouvernementales en faveur du pouvoir d'achat des fonctionnaires, et le renforcement des services techniques par le recrutement de deux équivalents temps plein (+7 %),
- la revalorisation des indemnités servies aux élus.

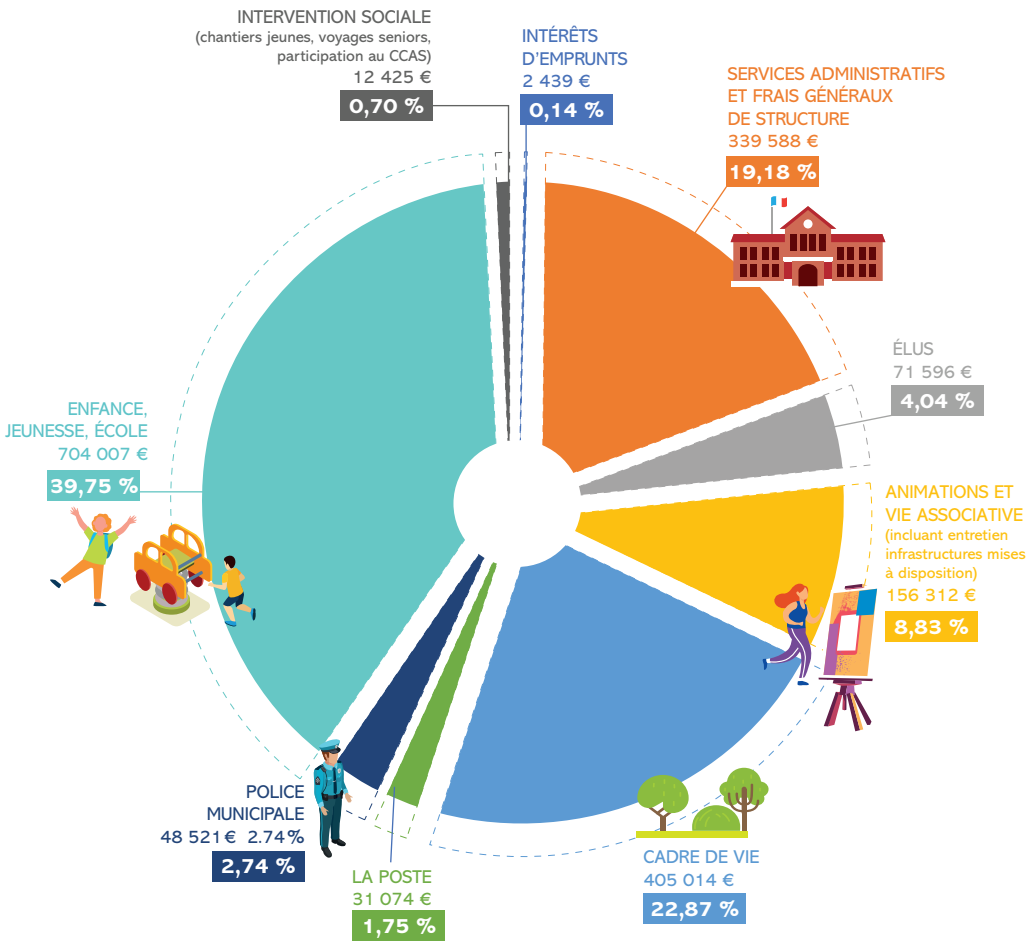

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les opérations de l'exercice, correspondant aux titres de recettes émis, atteignent un peu plus de 2 551 000 € ; s'y ajoute l'excédent de fonctionnement reporté de l'année précédente, pour un montant de 1 788 000 €.

Les impôts (taxes foncières, taxe d'habitation sur les résidences secondaires) représentent la principale source de recettes « propres » de la commune. Ils sont complétés par les services et redevances facturés aux habitants et aux concessionnaires :
- Restauration scolaire
- Locations de salles municipales
- Occupations du domaine public (commerces sédentaires et non sédentaires, réseaux divers...).

Les contributions de l'État, de la Communauté d'Agglomération de la Rochelle, du Département (via le reversement des taxes perçues lors de la vente de biens immobiliers), et des organismes intercommunaux dont la commune est membre, représentent près de **650 000 €.**

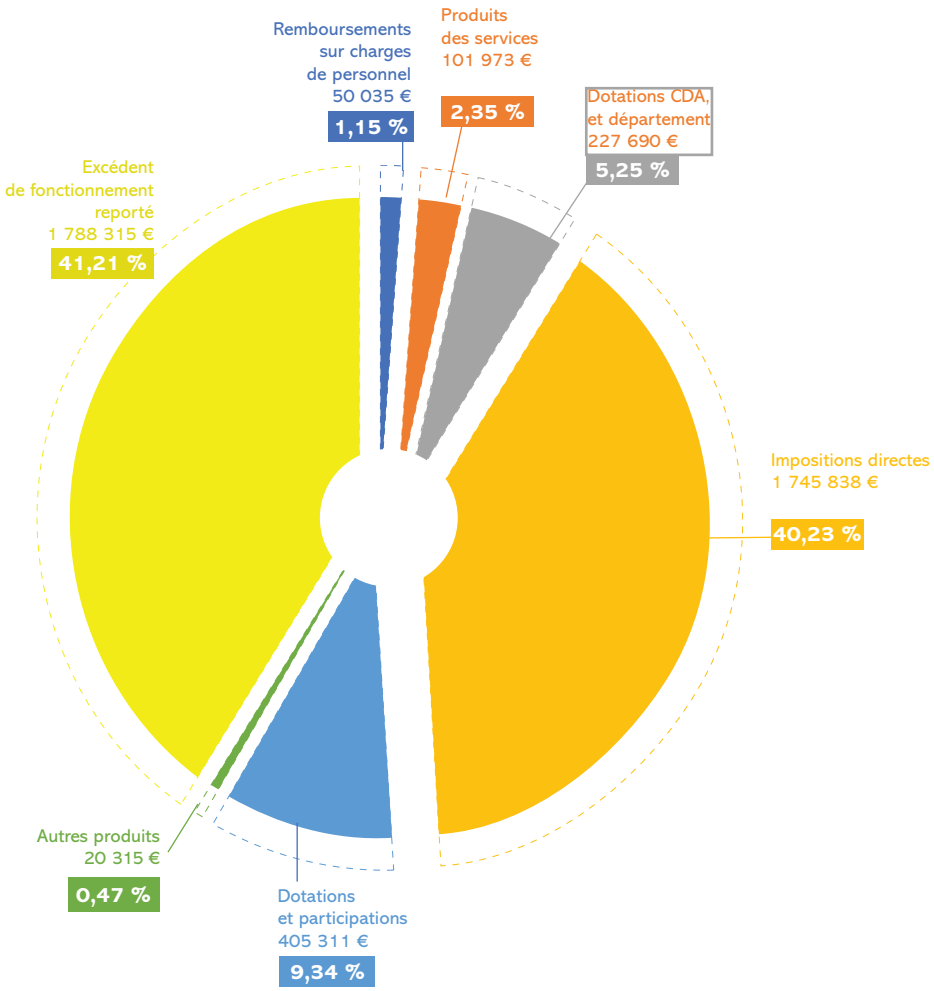

En dépit de l'inflation impliquant une augmentation des charges de fonctionnement, la bonne santé financière de la commune perdure, puisque l'épargne nette (recettes de fonctionnement – dépenses de fonctionnement – remboursement du capital de la dette) augmente par rapport à celle de 2022 (+20 % environ)…

Finances

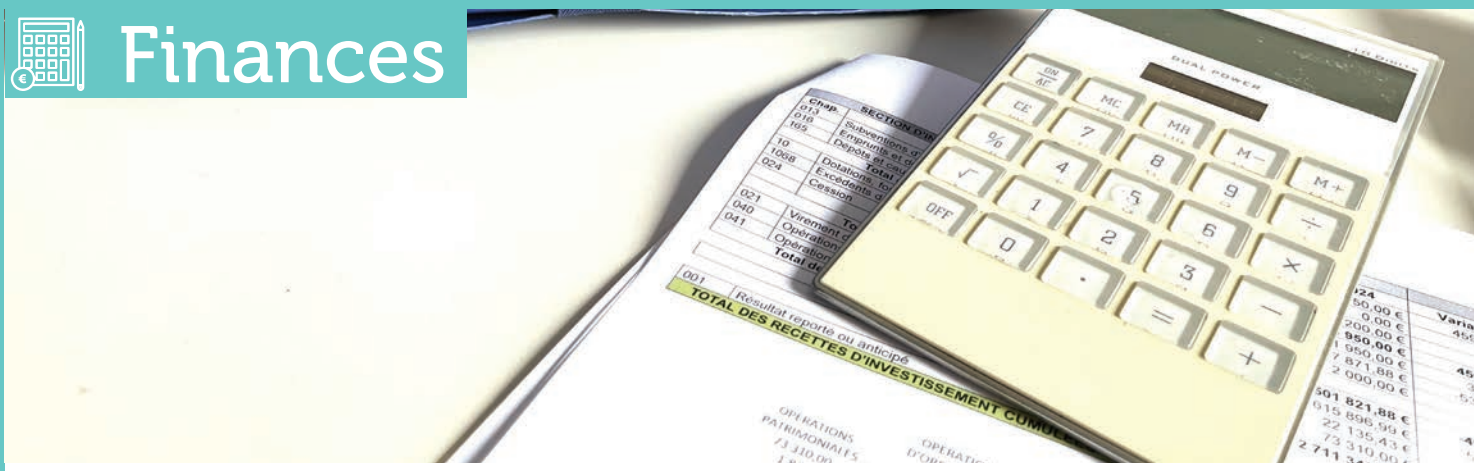

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses «réelles» relatives à la préservation et à l'amélioration du patrimoine communal, à l'équipement, et au remboursement du capital de la dette s'élèvent à **927 033 €**.

L'équipement 2023, c'est notamment...

- La rénovation générale des écoles (1re année) : **423 k€**
- La réfection de la rue Gaston Aujard et la protection de la plaine des sports : **137 k€**
- Le paiement du solde de la requalification de la rue des Écoles : **173 k€**
- L'installation d'une nouvelle structure de jeux à l'école maternelle : **21 k€**
- Le déploiement de l'organigramme des clés des bâtiments communaux : **12 k€**.

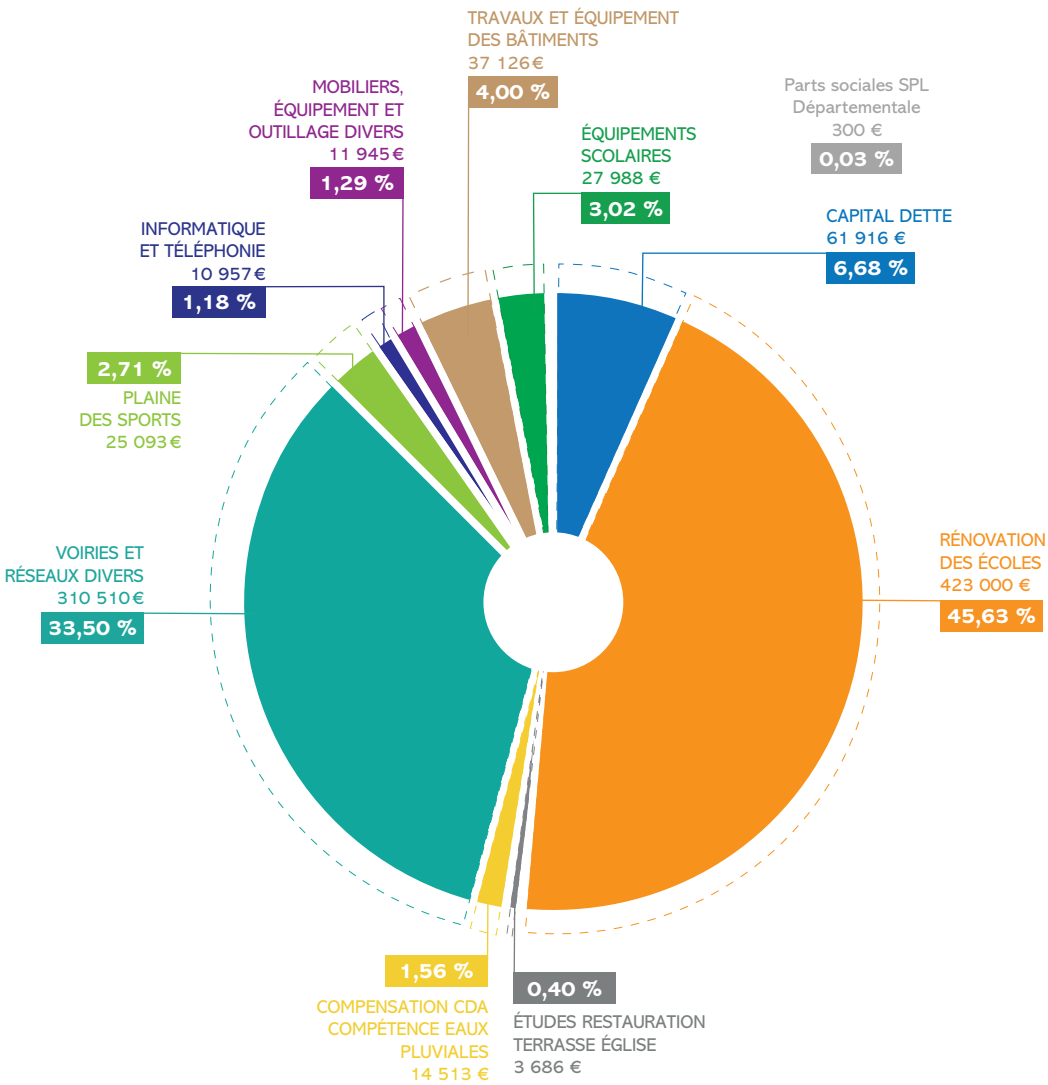

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes réelles de la section d'investissement s'élèvent à 1 230 569 €. Elles se répartissent entre les recettes « nouvelles », générées par la dynamique communale et les co-financements (FCTVA, taxe d'aménagement perçue sur les constructions immobilières et subventions publiques) et les excédents cumulés sur les budgets précédents et reportés.

Cette dernière catégorie représente 81% des recettes d'investissement, et permet de maintenir une politique d'équipement et de préservation du patrimoine soutenue, tout en évitant d'emprunter.

Il est intéressant de noter que, sans cette ressource, les autres recettes pour financer les investissements se limitent à 235 000 € pour l'année… Largement insuffisant pour couvrir les besoins.

D'où la nécessité d'utiliser de manière réfléchie et parcimonieuse ce « bas de laine ».

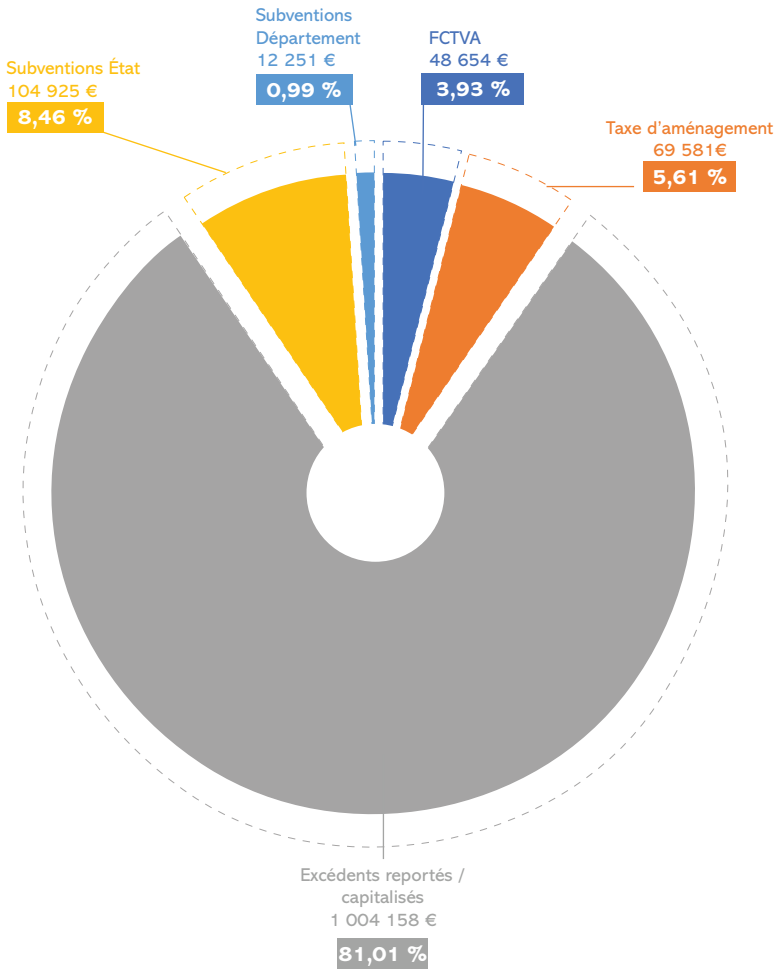

PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME
Liberté
Égalité
Fraternité

Co-financements Préfecture Charente-Maritime :

- rénovation des écoles
- sécurisation des voiries
- création rampe pour convois exceptionnels
- mise en accessibilité des bâtiments
- acquisition caméra piéton pour Police municipale

FRANCE NATION VERTE
Agir · Mobiliser · Accélérer

Co-financements Fonds Vert :

- rénovation du parcs des luminaires d'éclairage public

la Charente Maritime

Co-financements Département de la Charente-Maritime :

- rénovation des écoles
- pilotage des systèmes de chauffage des bâtiments

Finances

BUDGET 2024

Le budget 2024 reflète les efforts consentis pour améliorer et préserver le patrimoine communal bâti et routier, sans endetter la commune ni augmenter les taux d'imposition, en tablant sur la maîtrise des dépenses de gestion et l'utilisation optimisée des recettes perçues et excédents capitalisés.

Les investissements de la commune jouent en effet un rôle crucial dans le développement et l'amélioration du territoire, de ses infrastructures et de ses services, en permettant d'offrir un cadre de vie de qualité aux habitants.

Les taux d'imposition communaux, inchangés depuis plus de 20 ans, ne seront pas modifiés en 2024, conformément aux engagements pris lors de la campagne électorale... Ce qui n'empêchera pas les contribuables de voir leurs impôts augmenter. En effet, la revalorisation des bases fiscales, fixée par la Loi de Finances votée par l'Assemblée Nationale et s'imposant aux collectivités locales, s'élèvera à +3,9 %.

Taux d'impôt en 2024

Rappel taux 2023	
Taxe foncière bâties	48,97 %
Taxe non bâties	68,42 %
Taxe d'habitation	11,64 %

Bases prévisionnelles	Produit attendu
3 528 000 €	1 727 662 €
72 700 €	49 741 €
301 900 €	35 141 €
	1 812 544 €

Sans augmentation de taux

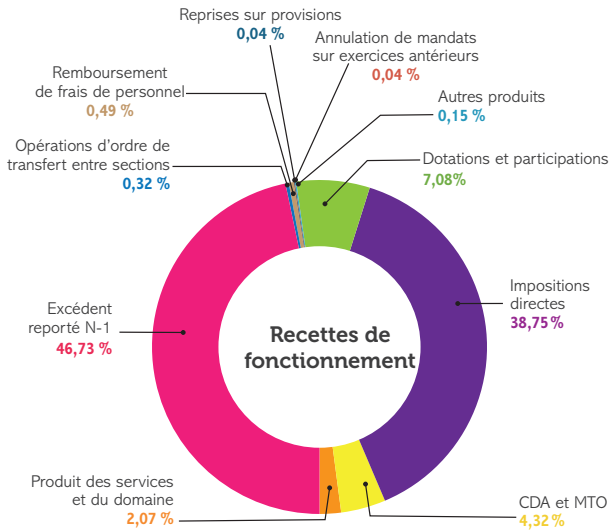

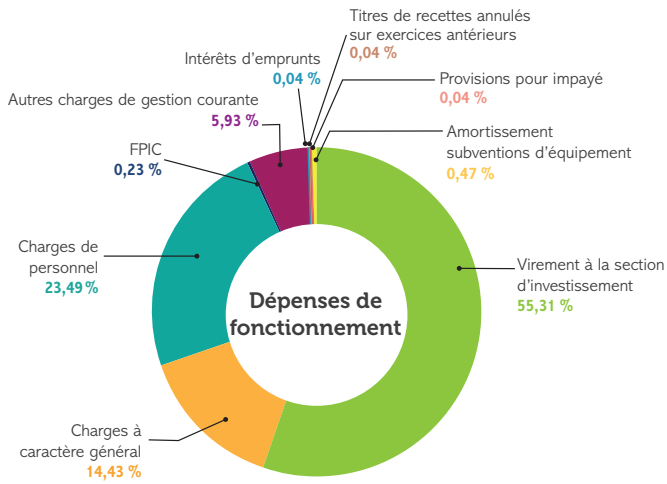

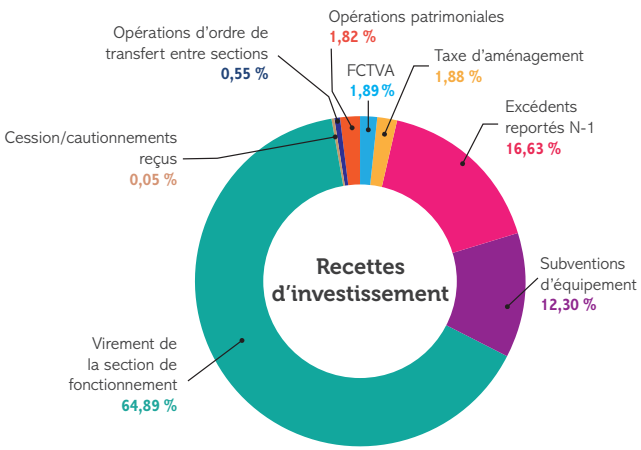

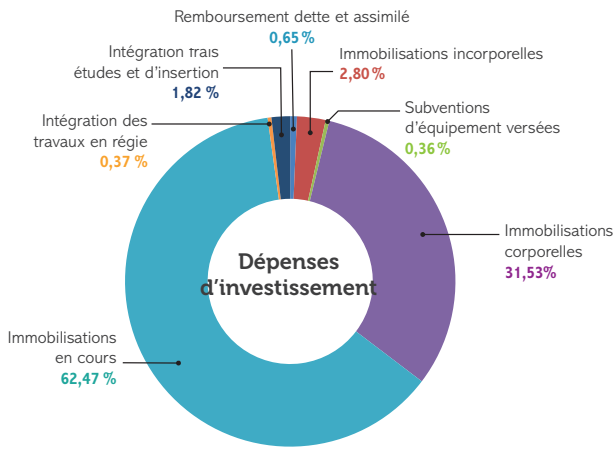

CE QU'IL FAUT RETENIR

BUDGET GÉNÉRAL EN HAUSSE, ARRÊTÉ À 8 760 764 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT : **4 729 222 €**
soit 54 % du budget global.

SECTION D'INVESTISSEMENT : **4 031 542 €**
46 % du budget global.

EN COURS DE DETTE AU 1er JANVIER : 38 793 €
La dette communale sera éteinte fin 2025.

AUCUN NOUVEL EMPRUNT ET AUTOFINANCEMENT DE L'ENSEMBLE DES PROJETS.
Grâce aux excédents capitalisés et aux efforts de gestion.

Enfance et jeunesse

RENTRÉE SCOLAIRE 2024/2025

Les effectifs des écoles Jean de La Fontaine et Jean Ferrat témoignent, depuis une dizaine d'années, du vieillissement de la population marselloise : au mieux, ils restent stables, au pire ils baissent. Les perspectives pour septembre iraient d'ailleurs dans le sens d'une fermeture de la quatrième classe à l'école maternelle.

Aussi la direction départementale de l'Éducation Nationale a-t-elle proposé à la commune et aux chefs d'établissements une solution médiane : maintenir le nombre total de classes à 10, et constituer une classe commune grande section / CP à la rentrée. Celle-ci serait localisée à la maternelle, et une ATSEM y serait affectée à plein temps.

RESTAURATION SCOLAIRE une équipe engagée au service du « bien manger »

Cuisiner « maison » et servir, quotidiennement, des menus équilibrés mais savoureux et réjouissant les papilles des enfants, à base de produits frais et de saison, tout en respectant parfaitement les règles d'hygiène en restauration collective… dans la limite du budget voté pour ne pas répercuter les hausses de prix sur les familles : c'est le défi que relève chaque jour l'équipe de cuisine du restaurant scolaire.

Au-delà de cette politique qualitative dictée par la Municipalité, il s'agit également de répondre aux obligations légales s'imposant en restauration collective.

OBLIGATIONS AVANT LE 1er JANVIER 2024 :

- ☑ Au moins 50 % de produits durables et de qualité, dont au moins 20 % de produits bio dans les repas servis ;
- ☑ Affichage des taux en produits durables et de qualité atteints et information des convives ;
- ☑ Mise en œuvre de menus végétariens (un par semaine au moins) ;
- ☑ Mise en place de règles de fréquence pour assurer la qualité nutritionnelle des repas en restauration scolaire ;
- ☑ Mise en place d'une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- ☑ Interdiction des bouteilles d'eau en plastique en restauration scolaire : service au pichet.

NOUVELLES OBLIGATIONS AU 1er JANVIER 2024 :

- ☑ Les restaurants collectifs doivent intégrer au moins 60 % de produits durables et de qualité en ce qui concerne les familles de produits « viandes » et « poissons ». **À Marsilly, 65 % de la viande servie et 100 % du poisson sont classés « produits durables et de qualité ».**
- ☒ Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de diversification des protéines : à travailler.

La commune privilégie l'approvisionnement en circuits courts :

- poissons frais issus de la filière pêche de Charente-Maritime
- fruits et légumes : les Enfourneaux (Saint-Xandre)
- yaourts bio : la Ferme de Candé (Saint-Xandre)
- brioches : biscuiterie Beurlay
- viandes et légumes secs : la Ferme des Sens (La Devise)
- pains : commerces marsellois

Les données 2023 relatives à l'approvisionnement sont publiques et disponibles ici :

À l'heure de la rédaction de ces lignes, le restaurant scolaire a servi, depuis janvier, 60 % de produits sous labels de qualité, dont 26 % de produits issus de l'agriculture biologique ou en conversion. L'effort est tout particulièrement concentré sur les viandes et poissons, la crèmerie, les fruits et légumes.

26 % bio

34 % durables et de qualité (hors bio)

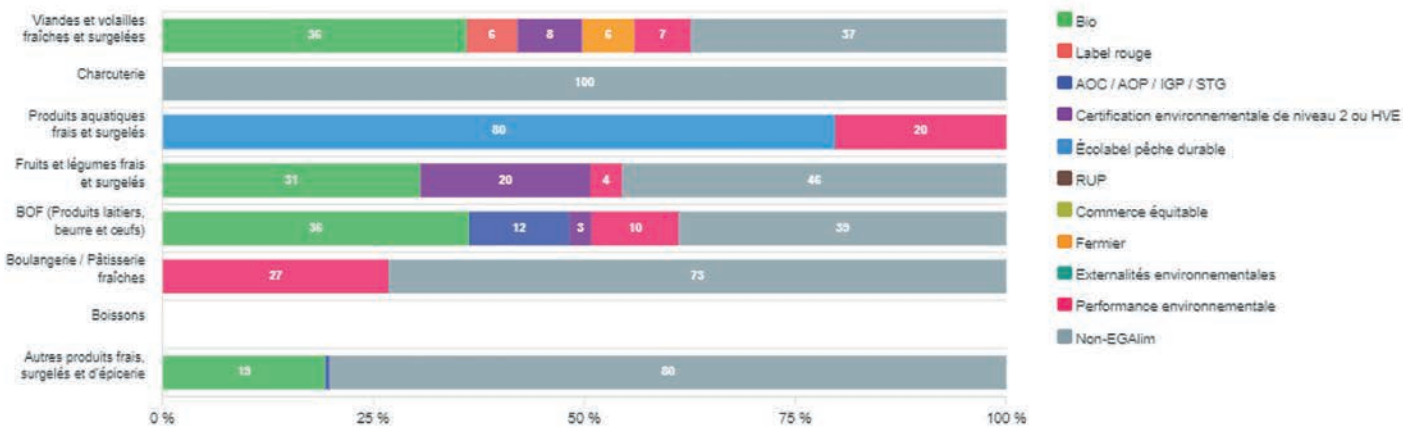

COMBIEN ÇA COÛTE ?

Le prix de revient moyen d'un repas s'élevait, fin 2023, à 8,30 €, auquel les familles sont appelées à contribuer à hauteur de 36,5 % environ.

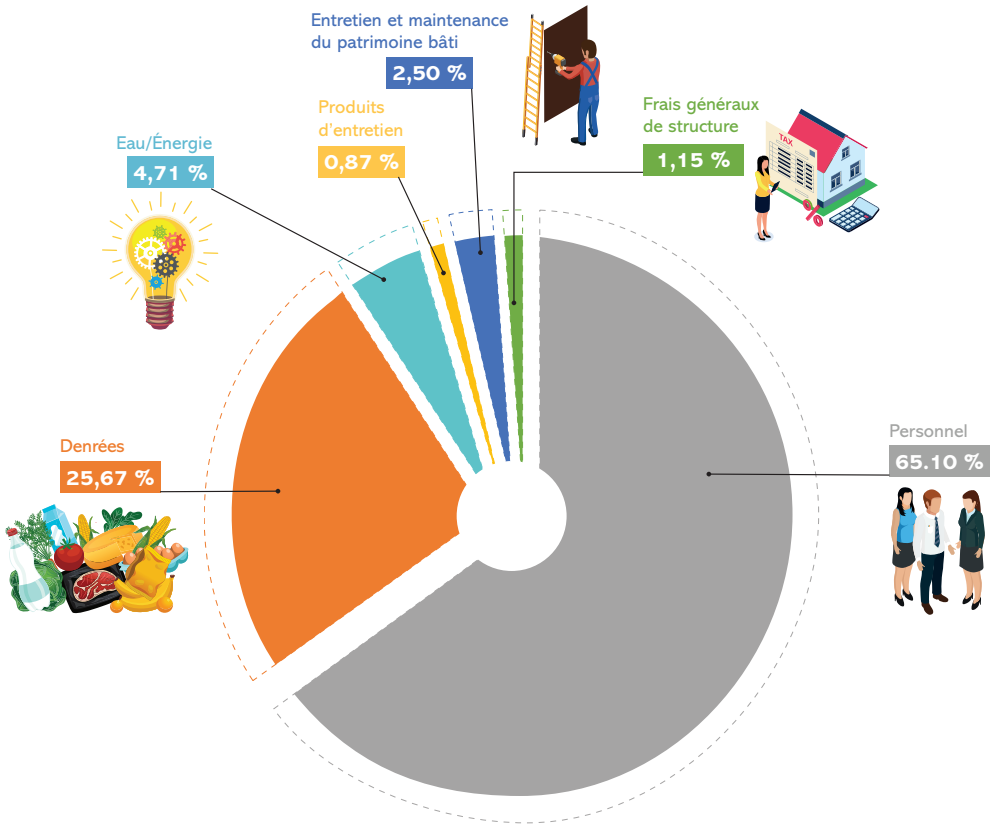

Afin de tenir compte de la hausse annuelle des charges (fluides, denrées, redevance spéciale pour la collecte des déchets, charges de personnel), les tarifs évolueront au 1er septembre 2024. Cette revalorisation ne couvrira pas l'augmentation prévisionnelle des dépenses.

RESTAURANT SCOLAIRE

Repas enfant	**3,10 €**
Repas personnel communal	**4,50 €**
Repas adulte	**5,70 €**
Repas pour les tiers	**9,20 €**
Repas seniors (72 ans et +)	**4,40 €**

Inscriptions au restaurant scolaire rentrée 2024

Les inscriptions seront ouvertes de mi-juillet au 25 août, via le portail familles MA CANTINE. Ce-dernier est accessible 7 jours sur 7, 24 h sur 24.

Simplifiez-vous le quotidien !

Optez pour le prélèvement automatique, comme plus de 80% des familles !

Idéal pour les échéances régulières, le prélèvement vous permet de régler vos factures de manière automatique, en évitant les oublis ou retards de paiement.

Sa mise en place selon le protocole SEPA sécurisé est simple et gratuite. Lors de l'inscription de votre (vos) enfant(s) au restaurant scolaire, vous indiquez si vous souhaitez bénéficier de ce mode de paiement. Le cas échéant, vous signerez un contrat avec la commune, vous engageant à régler par prélèvement. Il vous suffira de signer le mandat de prélèvement SEPA, et de fournir votre Relevé d'Identité Bancaire.

À tout moment, vous pourrez décider de passer au prélèvement automatique.

Renseignements : 05 46 01 30 10.

ET LES DÉCHETS ?

Depuis plusieurs années, le restaurant scolaire est engagé dans la lutte contre le gaspillage alimentaire, et la réduction des déchets produits : compostage des épluchures, suppression des contenants en plastique, service des boissons en pichet, adaptation des quantités préparées, pesée des déchets… La politique incitative déployée par la Communauté d'Agglomération de La Rochelle implique d'aller plus loin.

C'est dans ce cadre que la Commission « Enfance, Jeunesse, Vie des écoles » a décidé de supprimer la mise à disposition de serviettes en papier. Chaque famille sera appelée à fournir à son enfant **un jeu de serviettes en tissu** pour la cantine, tant en maternelle qu'en élémentaire, et à en assurer le lavage à la maison à chaque fin de semaine. Régression ? Non, un simple retour à des pratiques de bon sens que beaucoup d'entre nous ont connu dans leur enfance.

LES « CHANTIERS JEUNES » fêtent leurs 7 ans

Tu as entre 15 et 18 ans, et tu habites Marsilly ? Rejoins-nous pour exercer ton premier « job d'été » !

En échange de 30 heures consacrées à l'embellissement des équipements de la commune, celle-ci t'offre 270 € pour la réalisation d'un des projets personnels suivants : inscription dans une auto-école, acquisition d'équipement nécessaire à la poursuite des études, réalisation d'une formation qualifiante permettant de décrocher un premier emploi (BAFA…), ou inscription dans une structure sportive, culturelle ou de loisirs.

Le chantier de cet été aura lieu du 29 juillet au 2 août… Au programme : création de bancs au port de la Pelle avec les bénévoles de l'association des « 24 heures de la Pelle », et réalisation d'une fresque murale dans l'enceinte de l'école maternelle (à confirmer).

Le dossier d'inscription est à télécharger sur www.marsilly.fr, et à renvoyer en mairie avant le 15 juillet. Attention : le nombre de places est limité à 10 !

Renseignements en mairie : 05 46 01 30 10.

LES APRÈS-MIDIS SPORTIFS Oxygène

En partenariat avec les associations sportives, la Ville relance le dispositif Oxygène cet été. Tu as entre 8 et 18 ans, et tu veux faire bouger tes vacances ? Rendez-vous tous les après-midis, du lundi 20 août au vendredi 30 août, de 14h à 16h, au city stade, rue des Écoles.

Les séances, accessibles gratuitement, seront encadrées par les intervenants de l'École de judo et jujitsu de Marsilly et la Ruche Basket. Une collation sera offerte par la Municipalité.

PASS' VAC' 2024

Comme chaque année, la Ville s'associe à l'opération Pass'Vac' en contribuant à son financement, à hauteur de 70 € par jeune Marsellois.

Le Pass'Vac est un dispositif qui permet, pendant les vacances d'été, d'avoir accès à de nombreuses activités à prix réduits. Il est réservé aux jeunes de 12 à 17 ans habitant les communes de l'agglomération partenaires du dispositif.

Les jeunes adhérents ont la possibilité de composer leur propre programme d'activités ; qu'ils les aient déjà pratiquées ou qu'ils souhaitent les découvrir.

Une partie du coût de l'activité reste à la charge des familles, selon une tarification progressive en fonction du quotient familial.

Réservations du 12 juin au 11 juillet, remise des billets du 19 juin au 11 juillet.

Toutes les modalités du dispositif sont détaillées sur ***www.passvac.fr***
Contacts : Assistance téléphonique 05 46 41 16 36 / Mail : *passvac@cdij17.fr*

RECONDUCTION DU DISPOSITIF « Pass'Sport pour tous »

Désireuse d'encourager la pratique sportive chez les jeunes, la commune de Marsilly déploie, depuis 2020, un dispositif exceptionnel, intitulé « Pass'Sport pour tous », dont le principe est le suivant : les associations sportives de la commune consentent une réduction tarifaire de 50 % du prix de la licence lors de l'inscription des jeunes primo-licenciés.

La commune compense cette réduction par le versement d'une subvention aux associations concernées.

A l'occasion des inscriptions dans les clubs sportifs pour la saison associative 2024/2025, les jeunes Marsellois de 3 à 9 ans n'ayant jamais été licenciés ou inscrits dans un club sportif marsellois, ou n'ayant pas renouvelé leur inscription dans l'un de ces clubs au cours des deux derniers exercices, pourront bénéficier du dispositif. Dix « Pass'Sports » sont également offerts aux enfants de 3 à 9 ans n'habitant pas Marsilly.

L'an passé, cette opération a bénéficié à 38 jeunes, dont 30 Marsellois, pour un coût global pour la commune de près de 1 900 €.

ASSOCIATION Familles Rurales

L'Association Familles Rurales (AFR) et sa dynamique équipe d'animation, emmenée par Guylène AUVINET, sous le patronage d'un Bureau constitué de parents bénévoles, accueille les enfants et les jeunes à partir de 3 ans, toute l'année.

L'accueil périscolaire, matin et soir, de 7h30 à 9h, et de 16h30 à 19h.

L'accueil de loisirs le mercredi et les vacances, de 7h30 à 19h.

Le local jeunes… pour les 10 ans et plus.

Un service d'aide aux devoirs, assuré par des bénévoles (après l'école les lundi, mardi et jeudi soir).

Des séjours l'été

Des sorties et des projets toute l'année.

Un atelier théâtre, le mardi de 9h à 18h

Des cours de chinois (à partir de 5 ans) le vendredi soir

Vous souhaitez inscrire votre enfant pour le mercredi ou les vacances ? Accéder à son dossier ? Télécharger vos factures et votre attestation fiscale ? Visualiser les documents et informations mis en ligne par l'AFR ?
Rendez-vous sur le portail familles de l'AFR. Connectez-vous grâce à l'identifiant et au mot de passe fournis par la structure, par mail.

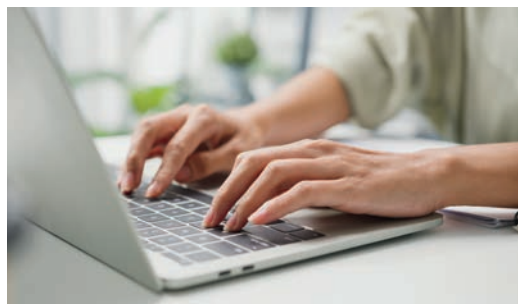

Renseignements : Association Familles Rurales Marsilly - 05 46 01 37 38

SERVICE NATIONAL UNIVERSEL (SNU)

En 2024, le Service national universel (SNU) poursuit son élargissement.

Ce dispositif vise au renforcement de la cohésion nationale, qui s'appuie sur l'expérience de la mixité sociale et territoriale, au développement d'une culture de l'engagement, et à l'accompagnement de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Gratuit, il s'adresse aux 15 à 17 ans, quel que soit leur parcours scolaire ou leur situation.

Le parcours SNU s'articule en 2 étapes successives :

- Un séjour de cohésion de 12 jours pendant lequel les jeunes se rencontrent et créent des liens entre eux, découvrent un nouveau département et sont sensibilisés, à travers des activités, aux différentes formes de l'engagement, à l'écologie, à la sécurité routière, aux premiers secours, à la santé, à la citoyenneté, à la démocratie ou encore aux questions de défense et de mémoire.
- Un temps de service à la Nation leur permettant d'agir directement et concrètement pour les causes auxquelles ils tiennent : écologie, solidarité, sport, santé, éducation, citoyenneté, défense et mémoire. Ce temps est réalisé auprès d'un service public (État, commune, établissement public, etc.), d'une association ou d'un corps en uniforme (armée, police, pompiers).

Plus de 90 000 jeunes se sont déjà engagés ; pourquoi pas toi ?
Plus d'informations sur le site : www.snu.gouv.fr

Cadre de vie

RÉNOVATION GÉNÉRALE des écoles

L'opération de rénovation des écoles se poursuit.

L'année 2023 a été consacrée principalement à la maternelle Jean de La Fontaine.

En 2024, l'accent est mis sur l'élémentaire Jean Ferrat et le restaurant scolaire. Le ravalement de la façade de l'école maternelle est également prévu, idéalement cet été, au plus tard aux vacances d'octobre.

Les vacances de Pâques ont été mises à profit pour restaurer le hall d'entrée du restaurant (changement du carrelage et mise en peinture) ; le remplacement de la fontaine destinée au lavage des mains et la rénovation des deux réfectoires auront lieu au cours des vacances d'été (carrelage, peinture murale, pose de dalles acoustiques au plafond). Pour ce faire, la restauration de l'AFR sera déportée salle Simenon.

De même, les classes 1, 2, 3 et 4 de l'école élémentaire seront refaites en juillet et août. Au menu : changement des revêtements de sol et réfection des peintures murales.

ÉGLISE

Le chantier peut se réveiller. Depuis deux ans, nous sommes dans un circuit complexe entre les exigences des bâtiments historiques et notre architecte du patrimoine. Nous sommes revenus à un périmètre simple pour stimuler les travaux : un étancheur pour étancher la terrasse, un maçon pour réaliser son « plancher » lisse et traiter les joints à la chaux afin d'éradiquer l'herbe, un menuisier pour refaire les abats sons et restaurer les lambris du chœur. Un maçon alpiniste devrait aussi nettoyer l'herbe autour du clocher.

La sécurité électrique réclame également une meilleure prise de terre, plus complexe que celle d'une simple maison.

Enfin, un raccordement aux eaux usées est planifié. Les commandes sont parties ou en cours : l'objectif c'est 2024.

MAIRIE : travaux à tous les étages

Année après année, la mairie poursuit sa mue. Après son extension via la création de deux bureaux, le rafraichissement de la salle du conseil municipal, de la salle des mariages, et de l'accueil, c'est au tour des bureaux de l'étage de subir un lifting : pose d'un revêtement de sol, peinture, changement des dalles de faux-plafond...

CLUB HOUSE DE TENNIS
Saisir la balle au bond

Le club house du tennis, qui appartenait jusqu'à présent au Tennis Club de Marsilly, est entré dans le patrimoine communal au 1er février 2024. Il reste deux modules vétustes implantés désormais dans « un écart du village », lui-même frappé par la contraignante loi Littoral et le manque de discernement qu'elle contient.

Certains d'entre vous en ont d'ailleurs fait les frais, et si la France fut le pays des Lumières il y a bien longtemps qu'elle est passée à la bougie et se trouve plongée dans l'obscurité (obscurantisme serait plus juste). Protéger le littoral et la vue sur mer sur un ou deux kilomètres aurait du sens mais frapper toute une commune sous prétexte qu'elle borde la mer n'en a pas (et cela ne vient pas de Bruxelles !).

Ainsi, la construction d'un autre club en lieu et place semble légalement compromise. La réfection à l'identique serait plus facile et encore... Le plus simple serait une rénovation lourde avec des travaux de réseaux éventuellement.

S'agissant d'une propriété communale, la notion d'usage exclusif à un club est interdite. Stricto sensu, la salle pourrait accueillir aussi d'autres activités ponctuellement. Le dossier s'examine donc tant sous l'angle technico économique que sous l'angle urbanistique.

EN BREF...

- Construction d'un abri pour stocker les poubelles du restaurant scolaire, des écoles et de la mairie. La dalle et les fondations ont été réalisées en régie par les services techniques.

- Remplacement de deux adoucisseurs d'eau au restaurant scolaire.
- Installation d'un mat aiguille sur le parking derrière l'église.
- Installation d'un nouveau point d'eau incendie à la plaine des Sports.

Lors de sa dernière visite, la commission de sécurité a préconisé l'implantation de cette borne incendie à moins de 200 mètres de l'entrée du gymnase Chansigaud et de la salle de La Tonnelle.

MODERNISATION
du Centre Technique Municipal

Initialement programmée sur 2023, cette opération est décalée sur les exercices 2024-2025.

Construits au début des années 80, les locaux du centre technique municipal, sis dans la zone artisanale des Beauvoirs, sont aujourd'hui vieillissants, et nécessitent d'être réaménagés et sécurisés.

En effet, aujourd'hui, le vestiaire est installé dans le garage non chauffé, à l'entrée duquel les agents se changent. En conséquence, le souhait de mixer l'équipe et de répondre à la réglementation du travail impose de restructurer les espaces intérieurs et de les agrandir, afin de créer des vestiaires et une salle pour la prise des repas.

Par ailleurs, la réfection de l'étanchéité de la toiture terrasse surplombant les deux garages s'avère nécessaire, la porte sectionnelle de l'un des garages doit être changée.

Afin de préserver les matériaux stockés dans la cour du centre technique municipal (aujourd'hui à l'air libre), il est également envisagé de couvrir ces cases de dépôt.

VOIRIE
élaboration d'un plan pluriannuel d'investissement

La commune a récemment passé un marché à bons de commandes, confié à l'entreprise xxx, pour la réalisation de travaux et aménagements divers des rues, des trottoirs etc., sans qu'il soit nécessaire de lancer des appels d'offres au coup par coup. Plusieurs opérations sont envisagées pour les deux années à venir. Tour d'horizon…

Confrontée à une problématique récurrente d'écoulement des eaux rue du Palais, la commune a saisi la Communauté d'Agglomération, compétente en matière de gestion des eaux pluviales, de la réalisation d'une étude avant travaux, afin de déterminer les solutions techniques prescrites pour la reprise du réseau.

Cette rue devrait être la première à être refaite, si les services de la CDA parviennent à se coordonner et à poser en même temps un collecteur depuis l'extrémité est de la rue pour envoyer les eaux de pluie dans un collecteur rue de Villedoux. De là, en effet, les eaux traversent le rond-point de la départementale pour s'accumuler dans un bassin en face de la zone industrielle. Un long cheminement en terrain plat dans des tuyaux encombrés, cassés ou trop petits. Une noue, un fossé, auraient été les bienvenus à l'entrée de Marsilly ; les choses auraient d'ailleurs été plus simples si la commune était propriétaire des terrains.

Une fois que la Communauté d'Agglomération aura traité la partie « réseaux humides », la commune lancera la réfection de la voirie de la **rue du Palais**. Si tout va bien, et sous réserve de l'achèvement des travaux conduits par la CDA, la réfection de la chaussée pourrait débuter fin 2024 début 2025.

L'ingénieur conseil mandaté nous fera des propositions quant à la façon de reprendre les trottoirs, garantir l'écoulement des eaux de pluie, éviter que les voitures heurtent les maisons, ménager les piétons. La rue devra passer en sens unique car son étroitesse et la somme des contraintes conduisent à un paradoxe.

Afin de sécuriser le cheminement piéton jusqu'à la mer, il est envisagé de **créer un cheminement**, en revêtement calcaire **rues de la Raclette et des Saints-Pères, puis rue de l'Océan jusqu'au croisement avec la rue des Boucholeurs.** Le cheminement privilégié jusqu'au littoral est en effet celui empruntant la route du Fief de Brée, réalisée il y a une dizaine d'années sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle.

À l'occasion de ces travaux, **des potelets seront installés rue de l'Océan**, afin d'empêcher le stationnement en bordure de chaussée au niveau de l'entrée du lotissement des Goélands. À de multiples reprises, la Police municipale a été alertée et mobilisée, pour faire cesser la gêne occasionnée pour les riverains, ou le danger des stationnements au carrefour avec la rue des Varennes.

L'entrée du lotissement du golf est à réhabiliter. C'est un bon exemple des désordres qui arrivent quand on mélange les ouvrages en béton et ceux en macadam. Ainsi, la commission « voirie » et le Conseil municipal ont validé le principe de **la réfection de la rue du Plein Midi**, notamment au niveau de la placette et du carrefour avec la rue du Ponant. Le démarrage de ces travaux, est conditionné par le diagnostic des réseaux d'eaux pluviales, usées et potable, et la réalisation des reprises de réseaux qui s'avèreraient nécessaires.

La rue de la Cave sera aménagée progressivement, et dans un avenir plus lointain. En effet, des espaces tendent encore les bras à des promoteurs qui viendront saccager la route une fois refaite. Le chantier sera prudemment entrepris en concertation avec les concessionnaires. Un côté de la rue sera laissé vierge pour pouvoir permettre le passage des câbles et des canalisations.

Route de La Rochelle, la vitesse étant un sujet toujours prégnant, **un ralentisseur sera créé une fois le lotissement du Clos des vignes achevé**. Sera-t-il efficace ? C'est un autre sujet. Éternel débat de la vitesse qui est toujours excessive sur les routes neuves, et qui conduit à des réclamations quand elle ne peut être pratiquée sur des routes abîmées. Tout laisse à penser que la route neuve à trous neufs est à inventer. La gendarmerie a fait quelques contrôles quand la ville était à 50 km/h. Leur rapport au vu du « maigre butin » laisse croire que l'impression de vitesse est subjective. Mais la vitesse est désormais fixée à 30 km/h. Le butin cette fois pourrait être conséquent s'il advenait que la gendarmerie revienne. Essayez de rouler à 30 km/h. Le dépassement est de 135 € dans le nouveau barème. À 61 km/h retenus c'est 3 points. À 70 km/h, mieux vaut ne pas y penser.

REQUALIFICATION de la rue de l'Église

Après une série d'échanges avec les riverains du sud, du nord et une réunion publique, nous en sommes venus à maintenir davantage de stationnement au sud. De six places nous passons à onze. Elles seront du côté ouest : une zone cycliste sera matérialisée coté est, et les bus doivent trouver leur place dans la circulation. Il est clair que les riverains sont fortement invités à stationner leurs véhicules chez eux.

Au nord, le trottoir sera côté est, pour l'essentielle raison que le nombre de pas de portes débouchant directement sur la rue y est plus nombreux, et donc que le nombre de piétons y est statistiquement plus important. Entrer ou sortir de chez soi avec une poussette demande un bref instant, un stationnement sur un espace sécurisé, donc un trottoir suffisamment large.

Le tronçon au nord de la rue de la Raclette sera malheureusement en sens unique en additionnant les contraintes et en empilant les normes ; on montera la rue de l'Église.

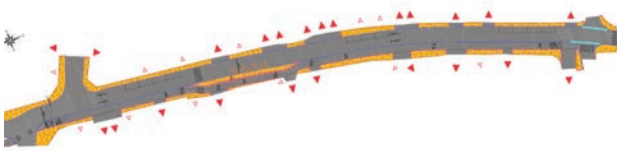

L'AMOUR NOYÉ par la pluie

Les épisodes pluvieux récurrents de ce début d'hiver l'ont illustré : le lotissement du Moulin d'Amour (mais aussi d'autres rues) est noyé dans ses points bas lors des fortes pluies.

La gestion des eaux de pluie est une compétence de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle, qui agit en fonction des orientations nationales sur ces eaux. La mode n'est plus aux tuyaux. Il s'agit désormais de permettre l'infiltration des eaux sur place.

Nombreux sont les endroits où, à Marsilly, les eaux de pluie du réseau public s'infiltrent par des puisards. Ceux-ci se trouvent saturés lors des gros épisodes pluvieux. Sur un terrain aussi plat, c'est une gageure de déporter l'infiltration ou de l'agrandir. Quand de surcroît la nappe phréatique envahit les maisons, qui évacuent ensuite celle-ci sur la rue, ou bien que les descentes pluviales tombent dans le caniveau public, les masses d'eau sont conséquentes et deviennent ingérables.

Au Moulin d'Amour, le réseau est trop bas pour pouvoir être repris en gravitaire. La CDA a été chargée d'étudier les scénarios possibles, notamment celui de la redirection des eaux collectées au nord vers l'espace vert central. En tout état de cause, si cette solution était validée, l'incidence pour la partie basse du lotissement risquerait d'être très modeste.

CAMPAGNE ANNUELLE d'entretien des voiries

L'entretien courant des voiries fait partie des dépenses obligatoires des communes.

Comme chaque année, il a été décidé de confier au Syndicat départemental de la voirie la campagne d'entretien des routes. Celle-ci sera réalisée d'ici l'été, en point à temps automatique principalement. Privilégiée pour les réparations préventives, localisées, de la chaussée, cette technique redonne de l'étanchéité et limite la formation de dégradations.

Parallèlement, un traitement curatif, à l'enrobeur projeteur, sera réservé à quelques rues, afin de combler les nids de poule, colmater les fissures, reprendre les affaissements.

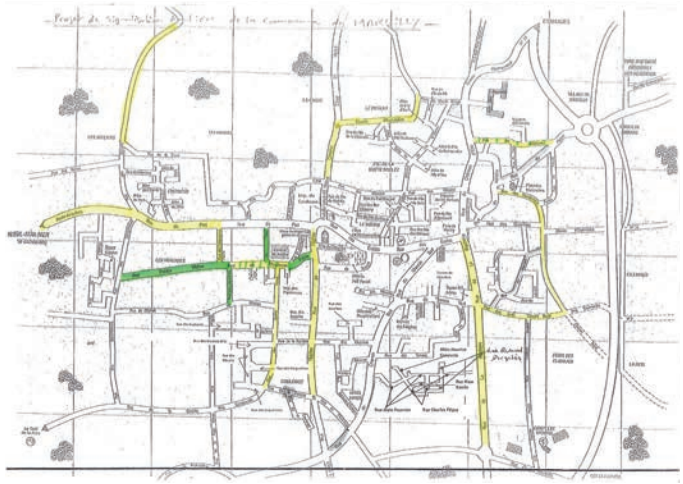

En jaune point à temps, en vert enrobeur projeteur

Parallèlement, une opération de réfection de la signalisation horizontale (marquages au sol) de la voirie routière a été effectuée mi-mars. Les efforts ont été axés sur les rues du cœur du bourg, qui concentrent, logiquement, les passages piétons, zones de stationnement et avec interdiction de stationner, ralentisseurs, stop, et autres arrêts du bus… Soit, environ 470 m² de surface couverte, et plus de 2 000 mètres linéaires de bandes blanches ou jaunes tracées !

À dessein, la rue de l'Église n'a pas été intégrée, puisqu'elle doit faire l'objet d'une requalification complète à partir de 2025.

BARREAU CYCLABLE MARSILLY
Les Greffières

Au titre de sa compétence d'autorité organisatrice des mobilités, la CDA a élaboré un schéma directeur des liaisons cyclables, inscrit dans les orientations d'aménagements et de programmation du PLUi.

Les liaisons cyclables se différencient entre « liaisons structurantes » et « liaisons de maillage ».

En 2023, la CDA a classé comme axe structurant la liaison Esnandes - Marsilly - La Rochelle. Parallèlement, le Conseil Départemental a élaboré un plan vélo au quotidien.

Une boucle cyclo-touristique a ainsi été créée par la conjugaison des deux volontés de la CDA et du département : elle relie, par la voie côtière, La Rochelle à Esnandes par le port de La Pelle, puis Esnandes - Marsilly - La Rochelle par la liaison structurante précitée, qui reste à achever.

De Marsilly aux Greffières, un barreau de 400 mètres de long et de 4 mètres de large est à créer pour relier la bretelle de l'Aubreçay au chemin rural parallèle à la route départementale. Le tracé escalade ainsi la butte le long de la RD 105 entre l'Aubreçay et Les Greffières, sur la commune de Nieul-sur-mer.

Le Conseil Départemental, pour des raisons de sécurité, refuse de voir circuler des vélos sur une piste aménagée sur la berme de la RD105, et recommande un écart de 10 mètres minimum.

La commune de Nieul n'a aucun intérêt présent ou futur à acquérir le foncier destiné à accueillir les 400 mètres de piste. La CDA se heurte de son côté à une faiblesse opérationnelle pour conduire de front l'ensemble des projets de l'agglomération, et doit se concentrer sur ceux où le foncier est déjà acquis.

Aussi, afin de concrétiser ce projet, et éviter que la situation ne se fige indéfiniment, les élus Marsellois ont proposé que la commune se charge des acquisitions foncières sur le territoire nieulais, puis les remette ultérieurement à la CDA ; cette dernière a confirmé sa participation à hauteur de 50 % de ces acquisitions. Les échanges entre les différentes parties impliquées (représentants des communes et de la CDA, propriétaires fonciers) ont d'ores et déjà été engagés.

Prochaine étape : mandater un géomètre pour les opérations de bornage préalables aux acquisitions foncières.

AUTOMOBILISTES,
levez le pied !

Cela fait désormais un an que la limitation de vitesse à 30 km/h a été généralisée à toute la commune. Couplée à la priorité à droite, cette mesure avait pour objectif de contraindre les automobilistes à lever le pied… Force est de constater que ce n'est pas toujours le cas ! Vous êtes nombreux à déplorer que « l'on roule vite devant chez vous »... Pourtant, Marsilly n'est pas une commune de transit ; qui d'autre traverse les lotissements que les seuls Marsellois ? **Il revient donc à chacun de faire preuve de responsabilité et de civisme.**

Deux zones nécessitent une attention particulière : les Carrelets et la rue du Temple.

En effet, l'avenue de l'Ile d'Oléron, bordée par les commerces et voie d'accès aux écoles, voit se croiser piétons et usagers de la route (automobilistes, deux roues…). Le stationnement sur les trottoirs devient récurrent, au mépris du code de la route et des stationnements qui, pourtant, sont légion et jamais saturés : 66 places sont disponibles dans ce périmètre, auxquelles s'ajoutent 14 places sur le parking des Mars©illy de France.

Quant à la rue du Temple, elle est régulièrement empruntée par les enfants lors des trajets entre l'AFR, les écoles, la bibliothèque et la salle Simenon…

Des zones de rencontre, limitées à 20 km/h, devraient être matérialisées d'ici l'été.

Aux Carrelets, une zone « T » sera déterminée de part et d'autre du plateau ralentisseur devant la mairie et l'école Jean Ferrat, se poursuivant le long des commerces de l'avenue de l'Ile d'Oléron. Dans cette dernière, des potelets seront posés pour empêcher les stationnements sur les trottoirs.

La vitesse rue du Temple sera également limitée à 20 km/h.

DE L'EAU
jusqu'à plus soif ?

Pourquoi ?

Le foot et le rugby ont besoin d'herbe pour jouer. Hélas, à Marsilly, l'eau est souvent contingentée en période estivale et sauver une pelouse du passage de l'été est déjà un sport. Un arrêté préfectoral interdisant l'arrosage, comme nous en connaissons désormais chaque année, peut condamner les espaces verts en cas de canicule et ruiner des années d'investissements. De plus, irriguer avec de l'eau potable n'est ni viable, ni écologique, ni raisonnable.
L'idée d'arroser avec les eaux retraitées de la station d'épuration était un serpent de mer. Le serpent risque de se métamorphoser en colibri. Le gouvernement a publié un décret le 14 décembre dernier et notre dossier, en gestation depuis plusieurs années, a mûri avec l'aide de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle. On peut véritablement parler de co-entreprise avec l'agglo tant nous sommes liés sur ce projet.
La demande d'autorisation de réutilisation des eaux traitées a été déposée le 14 mars auprès des services de l'État. Elle sera aussi déposée auprès de l'Agence de l'eau. Verdict au terme du délai d'instruction, dans 4 à 6 mois.

Comment ?

En cas d'agrément une canalisation sera posée depuis une bouche proche de la déchetterie sur 1 200 m, pour rejoindre le nord du club house de football. Un bassin de 100 m^3 accueillera les eaux, qui subiront, à nouveau, un traitement.
Les deux terrains d'honneur et le terrain d'entraînement seront équipés de trois arrosages enterrés, spécifiques à ces eaux de récupération. Un automate sophistiqué irriguera la nuit en fonction de l'humidité du sol, du vent, des prévisions météorologiques.

Sécurité oblige, l'accès aux terrains sera interdit pendant l'irrigation et quelques heures après, tandis qu'une abondante signalétique sera mise en place pour relayer les précautions d'usage.

Combien ?

Avec un investissement prévisionnel de 232 000 € environ, c'est le prix à payer pour disposer enfin d'une pelouse grasse à souhait. Au-delà du coût de ces travaux, la commune devra prendre en charge les frais afférents aux analyses de l'eau à réaliser périodiquement, estimés à 1 700 € par an. La Communauté d'agglomération mettra les eaux retraitées gratuitement à disposition.

Quand ?

Le planning s'articulerait autour des contraintes agronomiques et administratives : pour que la pelouse repousse il faut semer en octobre novembre. La réalisation des arrosages enterrés aurait donc lieu au préalable en octobre. En parallèle, le maçon construirait le bassin puis suivrait la pose de la canalisation. La mise en service pourrait avoir lieu en mai 2025.

La disponibilité des terrains risque d'être compromise mais avec un minimum de bon sens tout un chacun doit comprendre, et voit dans notre paysage agricole quand ont lieu les semis. Nul doute que nous devrons faire appel aux communes environnantes pour qu'elles accueillent temporairement, pendant la durée de ces travaux, l'activité de nos associations sportives.

Le coût prévisionnel de l'opération est estimé entre 250 000 et 300 000 € ; un soutien financier a été sollicité auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Région Nouvelle-Aquitaine — Financé par — République Française Liberté Égalité Fraternité — agence de l'eau Loire-Bretagne

DÉTECTION DES FUITES D'EAU
Marsilly devient commune pilote

Marsilly a été désignée « commune pilote » par La Communauté d'Agglomération de la Rochelle pour l'installation IoT (Internet des objets), sur les compteurs d'eau de la Ville. Objectif : détecter les fuites sur le réseau d'eau potable, sans attendre une alerte du gestionnaire de réseau.

De façon générale, l'internet des objets concerne tous les objets pouvant être connectés à un réseau Internet. Mais aujourd'hui, cette technologie s'applique plus particulièrement aux objets connectés équipés de capteurs, de logiciels et d'autres technologies leur permettant de transmettre et de recevoir des données entre eux, à des fins d'information ou d'automatisation.

L'association d'un compteur d'eau mécanique et d'un module de communication sans fil Lorawan, offre une solution pour la télérelève de la consommation d'eau et, surtout, permet la mise en place de la détection des fuites et d'un contrôle des consommations d'eau potable.

Le déploiement du dispositif est prévu courant 2024 ; la CDA prenant en charge les coûts d'équipement et la commune l'abonnement au module de communication.

PAYSAGER le cimetière

Les retours des administrés dénonçant le mauvais état d'entretien du cimetière sont réguliers, tant en ce qui concerne le désherbage des espaces communs (allées) que certaines concessions funéraires. Il est rappelé que l'entretien de ces dernières relève de la responsabilité du concessionnaire et de ses ayants-droits, auxquels la commune n'est pas autorisée à se substituer : les agents communaux ont l'interdiction de nettoyer un monument, de retirer les fleurs fanées s'y trouvant, ou de tailler les arbustes plantés sur les espaces concédés.

Esquisse non contractuelle

Les campagnes de reprise des concessions en état d'abandon en cours, ou tout juste achevées, permettront à la Commune de retirer les monuments en mauvais état, mais aussi de libérer des espaces supplémentaires qui, une fois restaurés, pourront être à nouveau concédés..

L'entretien des allées est fastidieux depuis l'interdiction des produits phytosanitaires. Afin de remédier à cette difficulté, des travaux d'engazonnement seront entrepris à l'automne. Des allées bitumées seront également créées.

LUTTER contre les dépôts sauvages

À l'instar de nombreuses communes, Marsilly est victime de l'incivilité de certaines personnes, et de nombreux dépôts sauvages sur l'ensemble de son territoire. Afin de préserver la commune de ces agissements nuisibles à l'hygiène, à la salubrité, ainsi qu'à la qualité du cadre de vie, il convient d'être suffisamment dissuasif pour lutter contre ces dépôts sauvages, véritables pollutions environnementales et visuelles.

Le code de l'environnement et le code pénal confèrent aux maires des pouvoirs de police pour sanctionner ces comportements indélicats, prenant la forme d'amendes.

Le Conseil municipal a aussi souhaité se doter d'un outil complémentaire à ceux offerts par le code de l'environnement et le code pénal, et a institué une redevance pour l'enlèvement des déchets laissés sur la voie publique, et le nettoyage réalisé par les services techniques, lorsque l'auteur a été identifié.

Enlèvement de déchets / dépôts sauvages (déchets divers, déchets verts, bois, gravats)	Forfait enlèvement 400€ + Traitement 200€ / tonne
Enlèvement de déchets / dépôts sauvages (déchets amiantés, pneus, plastiques ou non recyclables)	Forfait enlèvement 400€ + Traitement 4 500€ / tonne

Une stratégie parallèle consistera à supprimer les bennes au rond-point de la Barque, à l'entrée de la commune : « idéalement » situées à l'entrée / sortie de la commune, elles cristallisent les dépôts sauvages. Chaque semaine, les services techniques évacuent un demi camion de détritus abandonnés au pied de ces bennes ; c'est un camion par semaine l'été.

L'expérience montre que tout un chacun souhaite à la fois des points d'apport volontaire près de chez lui, mais pas à côté pour ne pas avoir à en subir les nuisances. La quadrature du cercle…

Une solution radicale sera donc testée : retrait des bennes de la « Barque », implantation d'une benne place des Mars(c)illy de France complétée par celles situées rues des Entreprises, du Port et en bord de mer. Les personnes qui ne souhaitent pas les utiliser seront invitées à se rendre directement en déchetterie.

L'INTERNET MOBILE et la 5G

Internet, malgré son coût écologique, ne faiblira pas. Les besoins de communications et d'échanges sont toujours plus importants, avec des masses de données de plus en plus imposantes. La 5G c'est trois fois plus de débit que la 4G, et dix fois plus quand elle sera déployée. Une alternative à la box pour certains.

Cependant la 5G utilise des bandes de fréquence très élevées en gigahertz au lieu de mégahertz, ce qui concrètement signifie que les antennes doivent être plus nombreuses et plus proches les unes des autres. Certains opérateurs en ont sur Nieul et Saint-Xandre, d'autres grands opérateurs cherchent des sites.

La 5G ouvre aussi la porte à l'internet des objets. Une puce dans votre voiture, et on pourra la géolocaliser. L'internet des objets c'est aussi la détection des fuites d'eau. Une réalité bientôt sur la commune.

L'entrée de Marsilly a été ciblée. Nous avons proposé un autre site, le long de la départementale derrière le hall de tennis, sur ou « dans » la butte de terre.

Naturellement, tout cela va prendre un peu de temps car le monde de la téléphonie est complexe, et les engagements de chacun seront scrupuleusement examinés… D'autant plus que nous sommes encore suspendus aux résultats de l'étude de rentabilité qui doit être réalisée par l'opérateur.

À vos agendas !

2 JUIN
Concert de l'association Vibr'accord, église Saint-Pierre de Marsilly

21 JUIN
Fête de la musique, place des Carrelets

7 JUILLET
Spectacle de théâtre amateur «Ivresses et gourmandises », Jardin de la bibliothèque Simone Veil

13 JUILLET
Soirée « citoyenne » - Concert, retraite aux flambeaux et feu d'artifice, place des Carrelets

30 JUILLET
Festival Ondes classiques, concert en l'église Saint-Pierre de Marsilly

23 AOÛT
Ciné plein air, jardin de la mairie

24-25 AOÛT
24h de la Pelle, port de la Pelle

7 SEPTEMBRE
Forum des Associations, jardin de la salle Simenon

NOVEMBRE (DATE À PRÉCISER)
Repas dansant des Aînés, salle Simenon

Vie culturelle

Suivez toute l'actualité culturelle sur *www.marsilly.fr*

Communauté d'Agglomération de La Rochelle

La Communauté d'Agglomération de La Rochelle apporte son soutien financier à ce programme, via le fonds de concours aux animations communales, à hauteur de 10 000 €.

Solidarité et services publics

VOUS AVEZ DIT CCAS ?

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est une structure publique, rattachée à la Ville. Son rôle principal est d'assurer des missions de solidarité en faveur des habitants. Il assure la coordination des actions à destination des publics vulnérables (repas des aînés, distribution de colis gourmands), intervient dans l'aide sociale, l'accompagnement des personnes en difficulté, la distribution d'aides financières :

- En partenariat avec la Banque Alimentaire, distribution de denrées aux personnes éligibles, un lundi sur deux.
- Aide facultative à l'enfance : prise en charge ponctuelle, totalement ou partiellement, des factures du restaurant scolaire, des activités périscolaires, des séjours d'été, de l'accueil de loisirs.

- Secours d'urgence : prise en charge, ponctuelle, de frais considérés comme relevant de la politique sociale (factures d'énergie, d'eau, loyer, titre de transport…).

Les aides et secours sont accordés sous conditions de revenus, en fonction du règlement d'attribution édicté par le CCAS, après étude personnalisée du dossier.

Le CCAS reçoit sans rendez-vous, aux horaires habituels d'ouverture de la mairie.
Contact : 05 46 01 30 10

BESOIN D'UN COUP DE POUCE pour vos démarches numériques?

Demande de pièce d'identité ou de carte grise, renouvellement de permis de conduire, transmission dématérialisée de documents à la Caisse primaire d'assurance maladie...

Un agent communal, titulaire de l'habilitation « Aidants connect », vous accompagne dans toutes vos démarches administratives en ligne.

Sur rendez-vous, en mairie (05 46 01 30 10) ou à l'agence postale communale (05 46 01 95 04).

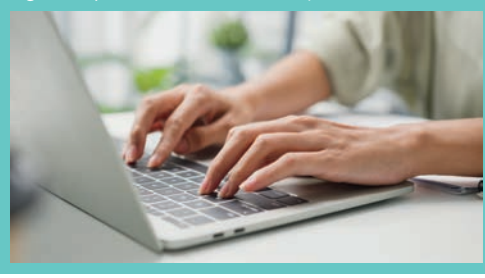

ALLO LE 112 ?

À l'initiative des bénévoles de l'Heure Civique, et avec le concours de la Croix Rouge française, la commune a organisé début février une initiation aux gestes qui sauvent. Dix apprentis secouristes ont répondu présents pour la deuxième session du genre.

Au cours des trois heures de travaux théoriques et pratiques, et sous la houlette d'Henri Delporte, secouriste-formateur, les participants ont été confrontés à diverses mises en situation, afin de tester et améliorer leur aptitude à savoir donner l'alerte, prendre les bonnes initiatives pour intervenir, protéger et sécuriser sans se mettre en danger…

Cette opération a reçu le soutien financier de la branche « Heure Civique » du Département.

LUTTE CONTRE
les frelons asiatiques

Cette bestiole demande une lutte incessante pour aider nos abeilles à survivre.

Des pièges simples peuvent être réalisés. La capture par piégeage des reines fondatrices est efficace, principalement de mars à mai, au démarrage de la construction de leur nid. Le piégeage peut être poursuivi afin de fragiliser la population en place et vérifier la présence d'un nid de frelons asiatiques à proximité.

Mode d'emploi

Prendre une bouteille en plastique vide, la couper au tiers supérieur puis retourner la partie haute qui sera placée à l'envers pour faire un entonnoir. Pour permettre aux petits insectes non ciblés de s'échapper, faire des petits trous (environ 5 mm).

Au fond de la bouteille (l'appât) : verser un verre de bière brune, un verre de vin blanc (qui repousse les abeilles), un trait de sirop de cassis. Ce piège peut être suspendu à un arbre, de préférence au soleil et protégé du vent, à une hauteur de 1,50 m ou 2 m (hors de portée des enfants). Il peut aussi être placé sur un balcon. Pour éviter que l'eau de pluie ne vienne diluer l'appât, fixer en travers au-dessus une autre bouteille en T.

Où l'installer ?

Selon la taille de votre jardin, placez un ou plusieurs pièges. Calez-les bien pour éviter qu'un animal ne les renverse. On peut les suspendre à un arbre ou les poser.

Les nids primaires se développent à hauteur d'homme, d'enfant même : sous une table, le toit d'un garage, dans une haie...

Enfin, quand le liquide commence à être pâteux, c'est le moment de le changer.

POUR-LES-
PERSONNES-AGEES.GOUV.FR

C'est LE site pour toute question relative à la perte d'autonomie des personnes âgées. Il propose des réponses fiables aux besoins les plus courants, des annuaires et des comparateurs de prix des EHPAD et des résidences autonomie, afin de guider les personnes dans leurs choix de vie.

POUR TROUVER DES INFORMATIONS
sur le handicap, la première étape c'est MonParcoursHandicap.gouv.fr

Site officiel de référence d'information, d'orientation et de services pour les personnes en situation de handicap et leurs aidants, il propose des contenus sur les aides, les droits et les démarches, l'emploi et la formation, la scolarité et les études supérieures, les aides techniques, ou encore le consentement et la parentalité…

100 % accessible, il a été co-construit avec des personnes en situation de handicap et des professionnels.

ÉLÉCTIONS européennes

Pensez à vous munir d'une pièce d'identité ! Celle-ci est obligatoire pour être autorisé à voter (contrairement à la carte électorale).

Conformément au décret du 12 mars 2024, les électeurs sont amenés à voter le **dimanche 9 juin 2024** pour élire les députés européens, au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle à un tour.

Les trois bureaux seront ouverts de 8h00 à 18h00 :

BUREAU DE VOTE N°1
Mairie
5 bis, rue des Écoles

BUREAU DE VOTE N°2
Salle Georges Simenon
Place de l'Abbé Coll

BUREAU DE VOTE N°3
École Jean Ferrat
7 rue des Ecoles

DROITS ET DEVOIRS le stationnement

Afin de permettre une meilleure cohabitation entre les différents usagers de la voie publique, il est important de respecter certaines règles de stationnement. Voici un petit rappel.

Il existe différents types de stationnement pouvant engendrer des sanctions.

- **Le stationnement dangereux** sanctionnable par une amende de 4e classe de 135 euros avec la mise en fourrière du véhicule et un retrait de 3 points sur le permis de conduire (exemple : arrêt ou stationnement à proximité des intersections, des virages, des sommets de côte et des passages à niveau).
- **Le stationnement très gênant** amendable d'une contravention de 4e classe à 135 euros (exemple : trottoir, passage piéton et 5 m en amont de ce dernier dans le sens de la circulation, place réservée aux personnes à mobilité réduite, voies réservées au transport public ou véhicule d'intérêt général prioritaire etc…).

Il peut exister du stationnement à cheval sur le trottoir si ce dernier est assez large pour accueillir des piétons ou personnes à mobilité réduite. Dans ce cas, un marquage au sol est présent afin de délimiter les emplacements.

- **Le stationnement gênant ou interdit** est puni par une contravention de 2e classe à 35 euros (exemple : devant une entrée carrossable ou en face selon la largeur de la voie, hors emplacement matérialisé au sol, gênant l'accès ou le dégagement d'un véhicule, ligne jaune, zébra, abusif de + de 7 jours, place livraison, etc…).

Pour la sécurité de tous, respectons les règles de stationnement.

DÉMATÉRIALISATION DE L'ACHAT
et du remboursement de timbres électroniques

L'achat de timbres électroniques destinés à différentes démarches (fabrication de pièces d'identités, permis de conduire, permis bateau, attestation d'accueil et titres pour étrangers) est accessible par carte bancaire sur https://timbres.impots.gouv.fr/ et auprès du réseau des buralistes.

En cas d'erreur sur le montant du timbre acheté ou pour tout autre motif, l'acheteur peut avoir besoin de se faire rembourser le timbre. Son remboursement doit être demandé sur le même site :

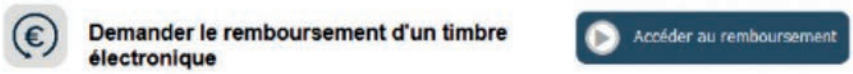

Il s'effectue au choix :

- pour les timbres achetés sur www.timbres.gouv,.fr, sur la carte bancaire ayant permis l'achat en ligne,
- pour les timbres achetés auprès d'un buraliste, par virement sur l'IBAN fourni par l'usager lorsqu'il formule sa demande de remboursement.

FORUM de l'emploi

Rencontrez en direct les entreprises qui recrutent lors de la 4e édition de la Journée de l'Emploi à l'Espace ENCAN à la Rochelle le mardi 11 juin 2024.

Ce forum de l'emploi, organisé par AQUITEC en partenariat avec France Travail (ex Pôle Emploi), permet la mise en relation entre entreprises, recruteurs et candidats (demandeurs d'emploi, salariés à l'écoute du marché, ou en reconversion professionnelle, jeunes en recherche de contrats en alternance).

Tous les secteurs d'activité sont représentés et tous types de postes sont à pourvoir : CDI, CDD, contrat en intérim, postes d'agents indépendants, contrats en alternance.

Que vous soyez candidats qualifiés ou sans qualification ni expérience, les entreprises vous donnent rendez-vous de 9h30 à 16h30 : munissez-vous de votre CV, et venez valoriser vos profil et compétences, et vous faire connaitre des recruteurs. Ce marché de l'emploi concerne tout autant des

L'entrée est gratuite.

ATELIER

poisson en origami

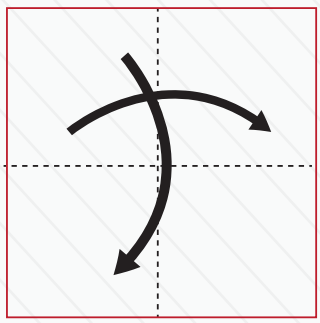

Marquer les plis : plier en 2 et déplier

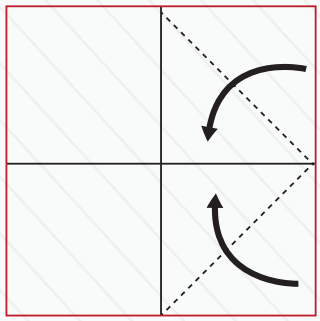

Ramener les coins au centre du carré

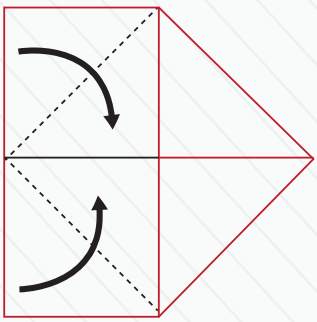

Faire la même chose de l'autre côté

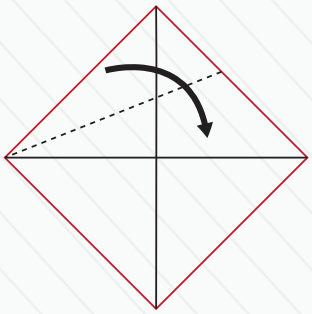

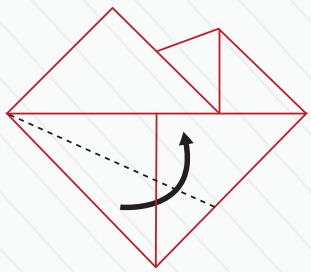

Plier vers le centre et déplier l'intérieur en retournant vers l'extérieur. Recommencer pour l'autre côté

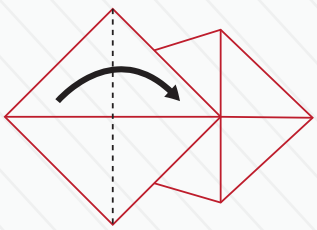

Plier vers le centre

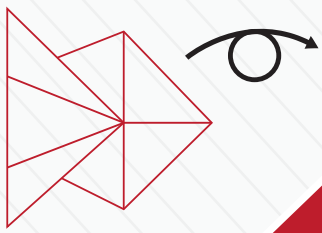

Retourner

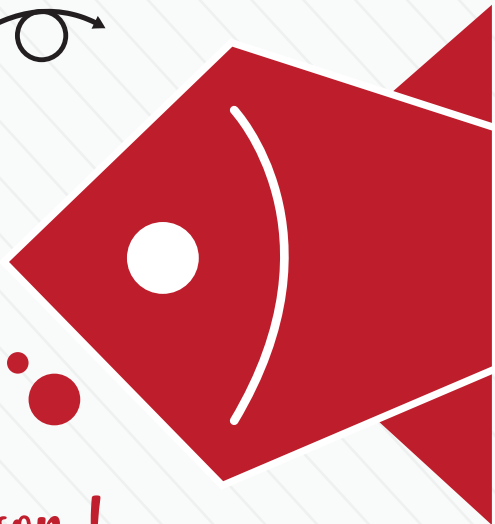

Décorer le poisson !

Commerçants Indépendants Entreprises Artisans

Montrez-vous

ici !

EdiPublic
L'agence de communication des collectivités

www.edipublic.com

CONSEIL & CRÉATION I ÉDITION & MOBILIER URBAIN
COMMUNICATION DIGITALE I IMPRIMERIE I RÉGIE PUBLICITAIRE

33 av. des Temps Modernes
86360 CHASSENEUIL-DU-POITOU (Futuroscope)
05 49 01 44 11 - info@edipublic.com
Agences : Poitiers - La Rochelle - Bordeaux - Nantes - Lorient - Mâcon

SARL TURCOT
père et fils

MAÇONNERIE
Neuf - Rénovation - Couverture - Carrelage

Tous travaux de terrassement, démolition, tout à l'égout, piscine, recyclage matériaux.

Pompage de béton

06 11 78 66 88 - 05 46 01 24 77
5 impasse du Marais 17137 ESNANDES
www.maconnerie-larochelle.fr - sarl.turcot@orange.fr

U express Marsilly

Ouvert tous les jours
de **8h30 à 20h**
Dimanche matin **9h - 12h30**

05 46 35 72 43

un magasin
COOP ATLANTIQUE
La coopérative qui appartient à ses clients

Orpi
AGENCE DU MOULIN

Estimation offerte sous 48 heures

Kervin MORELLEC

Julien LEGRAND

Delphine CHEVALEYRE

Audrey MOUCZKA

Diane LOMBROSO

Christelle COUDERT

Alexia MICHAUD

ESTIMER
VENDRE
ACHETER
LOUER
GÉRER

NIEUL-SUR-MER (17137)
1 à 3 rue Florence Arthaud
www.orpi.com/agencedumoulin
05 46 41 14 33